

N° 2024-01

Publié le : 02 janvier 2024

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

Le contenu intégral des actes et des délibérations peut être consulté sur demande auprès du groupement de l'Administration générale et des affaires juridiques

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime 6 rue du verger CS 40078 76192 Yvetot Cedex www.sdis76.fr



ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

6 rue du verger – CS 40078 76192 YVETOT Cedex



SOMMAIRE

ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	Date	Titre
2023-GAP-6418	26/12/2023	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels – année 2024
2023-GAP-6434	26/12/2023	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels – année 2024
2023-GAP-6409	28/12/2023	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels – année 2024



PRÉFET
DE LA SEINEMARITIME
Liberté
Egalité
Fratemité

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime Le préfet de la région Normandie Préfet de la Seine-Maritime Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° 2023/GAP-6418

LE PREFET DE LA REGION NORMANDIE, PREFET DE LA SEINE-MARITIME LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurspompiers professionnels,

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° AG-2023-933 portant révision des lignes directrices de gestion 2023-2028,

Considérant que les trois premiers agents sont titulaires de l'examen professionnel et conformément aux règles d'avancement, deux agents seront nommés au choix,

Sur proposition du Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels de la Seine-Maritime est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n° 1 – Anthony DELACROIX

n° 2 - Julien GIFFARD

n° 3 - Fabrice LEMESLE

n° 4 – Philippe HUMBLOT VAN RAES

n° 5 - Cédric DELAMARE

n° 6 – Christophe FEUILLOLAY

Article 2^e - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

En application de l'article R. 414-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site <u>www.telerecours.fr ».</u>

Article 3^e - Le préfet de la Région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Yvetot le,

2 6 DEC 2023

Pour le Président et par délégation, le Directeur départemental adjoint, Pour le Préfet et par délégation, le Directeur départemental,

Colonel Rémy WECLAWIAK

Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	6
Inscrits	0	6



Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime



Le préfet de la région Normandie Préfet de la Seine-Maritime Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° 2023/GAP-6434

LE PREFET DE LA REGION NORMANDIE, PREFET DE LA SEINE-MARITIME LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurspompiers professionnels,

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté n° AG-2023-933 portant révision des lignes directrices de gestion 2023-2028,

Considérant qu'aucun candidat n'a été admis à l'examen professionnel, une nomination au choix est possible au titre de l'année 2024,

Sur proposition du Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,

ARRÊTENT

Article 1er - Le tableau d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels de la Seine-Maritime est établi, au titre de l'année 2024, dans l'ordre suivant :

n° 1 - Nicolas CIVES

n° 2 – Nicolas THOUVENOT

n° 3 - Hermann BRUN

n° 4 - Thierry CHEVALIER

n° 5 - Laurent GRUMETZ

n° 6 – Cyril DUPRE

n° 7 – Stéphane SOUDAIS

n° 8 - Quentin ANDRIEU

n° 9 - Sébastien ROUTIER

Article 2^e - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

En application de l'article R. 414-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr ».

Article 3^e - Le préfet de la Région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Yvetot le,

2 6 DEC 2023

Pour le Président et par délégation, le Directeur départemental adjoint, Pour le Préfet et par délégation, le Directeur départemental,

Colonel Rémy WECLAWIAK

Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	9
Inscrits	0	9



A R R E T E N° 2023/GAP-6409 portant tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels Année 2024

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels
- l'arrêté n° AG-2023-933 portant révision des lignes directrices de gestion 2023-2028,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2024, est établi dans l'ordre qui suit :

N° d'ordre	NOM Prénom	
1	CABIN PIERRICK	
2	DUPONT JULIEN	
3	FLEURY VALENTIN	
4	GILLES GURVAN	
5	ROUX THOMAS	
6	BERGERON RAPHAEL	
7	CARRON BRICE	
8	CHARMET MYLENE	
9	CLUZEL QUENTIN	
10	FADILI MEHDI	
11	FRUTIEAUX ESTELLE	
12	GUERIN BAPTISTE	
13	HOUARD ILANA	
14	JACQUOT ADRIEN	
15	JAMET GUILLAUME	
16	LARIDN ESTHER	
17	LEFEUVRE ROMAIN	
18	LEROUX THOMAS	



19	MAUPETIT QUENTIN	
20	RAGOT DIMITRI	
21	RASSE ANTHONY	
22	RIVIERE SARAH	
23	SAJOT MATHIEU	
24	DA SILVA GOMES ARTHUR	
25	DEQUESNE VALENTIN	
26	DUMONT GAETAN	
27	GAHERY DAVID	
28	GRANDISRE THIBAUT	
29	LE METEIL BENJAMIN	
30	LE ROUX JASON	
31	LESEC MAXIME	
32	PAPILLON PIERRE	
33	RICQUEBOURG SEBASTIEN	
34	ROBART FABRICE	
35	SAILLOT THOMAS	
36	SALMON FABIEN	
37	SANDRI MARVIN	
38	BLOMME ARNAUD	
39	DADILLON THEO	
40	LECOMTE LUDOVIC	
41	VERDIER JEAN-CHRISTOPHE	
42	AMELINE JEREMIE	
43	BOURDIN THOMAS	
44	ORANGE HUGO	
45	CRESSENT FLORIAN	

<u>ARTICLE 2</u>e : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

En application de l'article R. 414-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site <u>www.telerecours.fr</u> ».

<u>ARTICLE 3</u>^e : Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme d'avis au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

le Président du Conseil d'administration

André GAUTIER

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	5	41
Inscrits	5	40